SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION LOUHANNAISE
71500 MAIRIE DE LOUHANS

Assemblée Générale
Du Comité Syndical du 22 septembre 2026

L'An deux mil vingt-six le vingt-deux du mois de septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Salle des fêtes de la commune de l'Abergement de Cuisery, sous la Présidence de Monsieur Christophe GALOPIN.

Monsieur le Président remercie toutes les personnes présentes, en particulier les intervenants de notre syndicat, Madame Marion PARIS Directrice des exploitations Berry Sud Bourgogne de la SAUR à Chalon sur Saône, Monsieur Alexandre Charles Responsable de Territoire de l'entreprise SAUR, Monsieur Zakir LEMARCHAND Chef de secteur de la SAUR à Louhans, Madame Amélie BLANC-CONTET Consultante service eau du Cabinet NALDEO à Lyon.

Il remercie Madame Catherine THEVENET, Maire de la commune de l'Abergement de Cuisery pour le prêt de la Salle des fêtes.

Il procède à l'appel des membres titulaires :

Abergement Cuisery	BESSEYRE Sébastien	P
	PERNOT Jean-Philippe	P
Bantanges	PERNIN Murielle	P
	VAIRET Martine	POUVOIR A M. PERRIN
Branges	DIDIER François	P
	BRAS Christophe	POUVOIR A F. DIDIER
Brienne	COUCHOUX Eric	P
	CHARBOUILLOT Jean-Paul	P
Bruailles	GRANDJEAN Jean-François	P
	PERNIN Florian	EXCUSE
Chapelle-Naude	GUIGUE Sébastien	P
	FAUCHEUX Marie	EXCUSEE
Cuisery	BOILLET Stéphane	P
	EL MEJJATI Fahd	ABSENT
Huilly/Seille	PAGE Laetitia	P
	REGNIER Corentin	ABSENT
Jouvençon	DESCHAMPS Véronique	P
	GODDE Patrick	EXCUSE
Lacrost	BEN SALAH Farid	P
	LONG Benoit	ABSENT
Loisy	DESMARIS Alexandre	P
	PAUTET Daniel	P
Louhans/Chateaurenaud	BOUCHET Frédéric	POUVOIR A J MOUGENOT
	MOUGENOT Jacques	P
Montagny Près Louhans	BONIN Jacky	POUVOIR A JC PERRAULT
	PERRAULT Jean-Claude	P
Ormes	LADAURADE Daniel	ABSENT
	LORIEUL Patrick	P
Préty	GRIVEAU Jean-Paul	P
	RAVAT Jacky	P
Rancy	MOREY Pascal	POUVOIR A I ANTIER
	ANTIER Irène	P
Ratte	MASSOT Guy	P
	BOYER Christian	POUVOIR A G MASSOT.L
Saint-Usuge	TREFFOT Claude	POUVOIR A P BONIN
	BONIN Pascal	P
Sainte-Croix	PERNIN Sophie	ABSENTE
	CLERC Agnès	P
Savigny/Seille	CRETIN Alain	POUVOIR A M FOCQUENOY
	FOCQUENOY Maxime	P
Simandre	GALOPIN Christophe	P
	MOREY Yves	P
Sornay	THIBERT Romain	P
	MATHY Romain	P
Vincelles	DODET Guy	P
	BUGAUT Gilles	P

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

1- Décisions prises par délégation depuis l'AG du 13 mai 2026 par le Président.
2- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2025.
3- Redevance consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2027.
4- Point restrictions usages de l'eau.
5- Point sur les travaux en cours.
6- Questions et informations diverses.

Le compte rendu de la réunion du 13 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

Il est proposé de désigner un secrétaire de séance, M. Jacques MOUGENOT délégué de la commune de Louhans.

1) Décisions prises par délégation depuis l'AG du 13 mai 2026 par le Président :

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Président du SIERL par délibérations du 13 mai 2026, Monsieur le Président rend compte des décisions.

Devis signés	Objet	Montant TTC	Date signature
Entreprise Alt Informatique	Messagerie Microsoft Exchange Online et Gestion nom de domaine-Mise en service	258.60 €	30/06/2026
Entreprise SAUR	Achat 3 variateurs de fréquence pour équiper des pompes de puits.	11 448.00 €	05/08/2026

Le comité Syndical prend acte des décisions prises par délégation par le Président.

2) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2025 (RPQS 2025) :

Conformément à la loi n ° 95-101 du 2 février 1995 introduisant diverses réformes dans la gestion des services d'eau et organisant la transparence sur le prix et la qualité du service par une information détaillée des élus et des consommateurs, le Président donne lecture du rapport sur le prix et la qualité de l'eau distribuée par le syndicat à ses 23 communes adhérentes pour l'exercice 2025.

M.Le Président précise que ce rapport devra être présenté également par chaque Maire des communes membres à son Conseil Municipal ainsi que par Mr le Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' au plus tard le 31 décembre 2026.

Le Comité Syndical devra donner son avis sur ce rapport.

Synthèse des principales données du RPQS 2025 :

- Une population desservie qui s'élève à 25376 habitants.
- Nombre de contrats abonnés desservis : 15282.
- Longueur totale du réseau : 650 km (stable depuis 2019).
- Des volumes vendus aux abonnés qui s'élèvent en 2025 à 1 887 315 m³ en hausse d'environ 2,1 % par rapport à 2024.
- Une consommation annuelle moyenne de 125 m3 par abonné (consommation moyenne à 93 m3/an/ abonné lorsque l'on exclut les gros consommateurs (plus de 6000 m3/an) = stable par rapport aux années précédentes).
- Prix : un montant de 257.58 € TTC pour une consommation de 120 m3 au 1er janvier 2025 soit 2,15 € TTC / m3. À titre d'information, le prix moyen de l'eau potable en France en 2025 est de 2,56 euros TTC/m3.
- Un taux de réclamations écrites des usagers de 0.59/1000 abonnés.
- Performance : qualité conforme aux critères de l'ARS en bactériologie avec un point de vigilance sur le critère physico chimique.
- Rendement : rendement global à 72,1 % (se dégrade depuis 2021) avec des pertes réseau élevées : 3,61 m3/jour/km.

Délibération acceptée à l'unanimité des membres présents et votants

3) Redevance consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2027 :

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau potable à 0.33 €/m3 HT pour l'année 2027.
Considérant que l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0.12 €/m3 HT pour l'année 2027.
Considérant que pour l'année 2027, le coefficient de modulation est évalué à 0,8 pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable.

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contrevaleur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Considérant qu'il appartient au délégataire de l'eau potable de facturer et d'encaisser auprès des usagers ces suppléments au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser au Syndicat les sommes encaissées à ce titre dans le cadre du contrat ;

Il est demandé au Comité Syndical :

- De fixer à 0.096 € /m3 HT la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2027.

- Que cette contrevaleur de la redevance « performance des réseaux d'eau potable » est facturée et encaissée auprès des abonnés au service public de l'eau potable et reversée au syndicat conformément au contrat passé avec le délégataire.

Délibération acceptée à l'unanimité des membres présents et votants

4) Point sur les restrictions d'usage de l'eau et la situation de la ressource durant l'été 2026

M. le Président présente un bilan de la situation particulièrement tendue rencontrée durant l'été 2026 concernant la ressource en eau, ainsi que les différentes mesures mises en œuvre pour prévenir tout risque de rupture de distribution aux abonnés.

Madame Marion PARIS, directrice d'exploitation SAUR Sud Bourgogne, intervient pour présenter une synthèse de cet épisode de sécheresse, marqué par un effet de ciseaux entre la baisse du niveau des nappes phréatiques et une consommation d'eau exceptionnellement élevée dès le début du mois de juillet ➔ Des pics de consommation compris entre 10 000 et 12 000 m³ par jour ont notamment été enregistrés entre le 15 et le 20 juillet, alors que la capacité maximale de production des puits du syndicat était limitée à environ 10 300 m³ par jour.

Face à cette situation critique, plusieurs mesures ont été engagées dès le 20 juillet, en étroite collaboration avec l'exploitant SAUR, afin de préserver la ressource et d'assurer la continuité du service public de distribution d'eau potable :

- Sensibilisation des abonnés à la sobriété, avec l'envoi de courriels et de SMS à environ 11 000 usagers afin de limiter les consommations aux usages essentiels.
- Information régulière des communes du périmètre syndical sur l'évolution de la situation.
- Échanges directs avec les principaux consommateurs, notamment industriels, afin d'identifier des possibilités de réduction temporaire de leurs besoins en eau (M. Le président remercie le groupe LDC qui a fait d'énormes efforts pour réduire leur consommation).
- Activation de l'interconnexion avec le Syndicat de la Seillette, permettant un apport complémentaire pouvant atteindre 1 000 m³ par jour.
- Installation de variateurs de vitesse sur les pompes des puits, afin d'adapter et de sécuriser les prélèvements en fonction du niveau des nappes.
- Mise à disposition préventive de 35 palettes d'eau embouteillée, réparties dans les communes du syndicat, afin d'anticiper une éventuelle interruption de distribution et de sécuriser prioritairement l'approvisionnement des publics les plus sensibles.

Monsieur le Président souligne que la mobilisation conjointe du syndicat, de son exploitant, des communes, des principaux consommateurs, des industriels et des abonnés a permis d'éviter une rupture de l'alimentation en eau potable, malgré une situation particulièrement préoccupante.

Cet épisode rappelle néanmoins la fragilité de la ressource en période de sécheresse et la nécessité de poursuivre les actions visant à sécuriser durablement l'approvisionnement en eau potable du territoire pour les années à venir.

5) Point sur les travaux en cours :

Monsieur le Président présente l'avancement des travaux du programme 2026.

- Chantier Saint Usuge Le Vauvril T1 :
  La pose de la nouvelle conduite en fonte Diam. 125 est terminée.
  Les analyses conformes du taux de CVM ont permis de lever les restrictions de consommation d'eau sur le secteur concerné.
  Il reste la programmation des essais réglementaires par l'entreprise Colas.
  Le mandataire va réaliser les plans de recollements.

- Chantier Saint Usuge Le Vauvril T2 :
  La pose de la nouvelle conduite est terminée, et les travaux de renouvellement des branchements sont en cours. Le mandataire va réaliser les plans de recollements.

- Chantier Saint Usuge Le Vauvril T3 :
  La pose de la nouvelle conduite est terminée. Il reste des finitions à réaliser sur le poteau d'incendie. Le mandataire va réaliser les plans de recollements.

- Chantier Saint Usuge Le Vauvril T4 :
  La pose de la nouvelle conduite est en cours. Un branchement reste à réaliser. Le mandataire doit adresser au Maître d'œuvre une copie des rapports d'essais.
  Le mandataire va réaliser les plans de recollements.

- Chantier CUISERY Chemin de la Croix Bouilloux :
  La pose de la nouvelle conduite est en cours. Une reprise de branchement est programmée le 24/09/2026. Il reste à voir si il y a nécessité de renouveler le poteau d'incendie.
  La réfection de la voirie est en cours. Le mandataire va réaliser les plans de recollements

- Chantier LA CHAPELLE NAUDE Route des Chavanettes :
  Les travaux ont démarré le 01 septembre 2026, la pose de la nouvelle conduite est en cours.
  Un renouvellement du poteau d'incendie pourra être envisager si nécessaire.
  L'exploitant se chargera du rinçage de la conduite et de la mise en service.
  Le mandataire programmera au plus vite la réfection de la voirie au droit de l'accès au Lotissement. Le mandataire va réaliser les plans de recollements.

6) Questions et informations diverses :

- Monsieur BEN SALAH de la commune de Lacrost souligne que la distribution du nombre de bouteilles d'eau reste bien inférieure au nombre d'habitants de la commune.
- Un membre propose de discuter sur la possibilité de créer un nouveau puit.
- M. Le Président précise que lorsque la situation sera revenue à la normale au niveau des nappes phréatiques, des travaux de régénération et d'entretien seront réalisés au niveau de plusieurs puits (sur la base du diagnostic réalisé en début d'année par la SAUR dans le cadre de la DSP)

La séance est close à 20 heures.

Le secrétaire,
Jacques Mougenot

le Président,
Christophe Galopin